

PRESENTS : CHRISTINE JAVERI, MICHELINE BENOIT, JEAN-JACQUES SIMON, Ludovic MICHON, René NOEL, GISELE DECOCQ, Rudyard RACCO, CHRISTIAN DUGUÉ, AGNES NEVOU, JEAN-MICHEL CAILLER

ABSENTS Céline LIMOSIN , Carmen LEMONNIER (excusée), Jean-Denis LIMOSIN
Olivier CHESNEL POUVOIR A FRANCIS CHESNÉ

Secrétaire de séance Rudyard RACCO

Approbation du CR du 14 décembre 2010 :

Une rectification est apportée « le Conseil municipal dûment convoqué en mairie le mardi 5.10.10 à 20h45 est remplacé par le mardi 14.12.10 ».

Adopté à l'unanimité

Informations et questions d'actualité.

1° Enquête publique de la circulation aérienne de l'aéroport paris Charles de Gaulle :

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la direction générale de l'aviation civile s'est engagée à la réduction des nuisances sonores par la modification de la circulation des aéronefs. Une enquête publique est ouverte du 2 mars au 1er avril 2011 (dossier consultable en mairie), vous pouvez y consigner vos observations.

2° Chômage : Pour février, 31 chômeurs sur la commune dont 14 indemnisés. Cela représente 6.8% de la population active dont la tranche d'âge a été prise de 25 à 60 ans soit 453 personnes.

3° Délinquance du 4ème trim 2010 sur la commune : Atteinte volontaire physique 1 – atteinte aux biens 1 – escroqueries infractions 0.

4° Site internet Mairie : Le Maire informe qu'il a commandé à AGEDI, le logiciel « **Mairinet** ». Ce logiciel donnera une image positive du territoire, avec une photothèque, une télé-procédure grâce à des formulaires en ligne assurant la mise à jour permanente : Fiches pratiques avec représentation graphique du budget, les travaux d'investissement etc.; des informations administratives (carte d'identité, sortie de territoire, déclaration de travaux, permis de construire) et enfin la page contact avec le plan du village. Depuis 20 ans la mairie est équipée de logiciels AGEDI, le Maire reconnaît le professionnalisme de ce syndicat. Les logiciels sont faciles d'utilisation et lorsque nous rencontrons un problème, AGEDI intervient directement sur le logiciel via internet. La mise en place de MAIRINET devrait avoir lieu vers la semaine 12.

Mme JAVERI soutenue par M CAILLIER et Melle DECOCQ regrette de ne pas avoir été informée de l'achat du logiciel auprès d'AGEDI alors que lors d'un entretien avec le Maire, M CAILLIER et elle-même avaient fait une proposition. Le Maire répond « **qu'il lui a signalé le samedi 26 février qu'il avait commandé le logiciel auprès d'AGEDI, que lors de leur entretien il trouvait que le logiciel proposé par M CAILLIER n'était pas assez sécurisé, il précise qu'il faut pouvoir compter sur un intervenant pour assurer les dépannages en cas de problème. Il précise que toute diffusion relève de sa responsabilité** ».

5° Fonctionnement du conseil municipal : Le décret 2010-78, donne de nouvelles directives pour la tenue des registres communaux (Compte rendu – délibération – arrêté). Les registres seront maintenant cotés et paraphés par le Maire. La tenue des registres de façon similaires à ceux de l'Etat Civil permet leur préservation, lesquels constituent une source essentielle d'informations pour l'histoire de la commune.

Ces registres seront tenus sous forme de feuillets mobiles et imprimés sur papier spécial qu'il faudra relier au plus tard dans un délai de 5 ans. Après chaque séance de conseil, une feuille de présence sera signée par chaque Conseiller.

6° Bureau de vote pour les cantonales des 21 et 27 mars 2011 :

8h à 10 h	Gisèle DECOCQ – Agnès NEVOU – Francis CHESNÉ
10h à 12h	Christian DUGUÉ - René NOEL – Jean-Jacques SIMON
12h à 14h	Olivier CHESNEL – Carmen LEMONNIER – Rudyard RACCO
14h à 16h	André CASIERS – Jean-Michel CAILLIER – Céline LIMOSIN
16h à 18h	Christine JAVERI – Ludovic MICHON – Francis CHESNÉ

DELIBERATIONS

a) Acquisition d'un bien immobilier :

Le Maire propose l'acquisition d'un bien immobilier de 50m², rue du Presbytère Neuf, appartenant à M et Mme DELAIRE qui accepteraient de la céder pour 27 000€. (estimation des domaines 25 000€) reste à la charge de la commune, les frais de notaires. Le Maire explique que ce bien servirait à agrandir le périscolaire et à aménager un atelier/garage pour les employés communaux. L'achat se ferait en 2011 et les travaux pouvant être subventionnés de 35 à 45% se feront en 2012.

Adopté à l'unanimité

b) Demande de subvention DETR :

Les travaux du pont de Rademont seront inscrits au budget 2011.(coût approximatif pour le pont et la place 100 000€ HT), 2 devis ont été demandés à la Sté CAVAZZA. Le Maire demande au Conseil l'autorisation de demander une subvention DERT (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux). 35 à 45 % seront accordés pour un montant de travaux HT plafonné à 85 700€. Le Maire rappelle que nous avons l'enveloppe parlementaire de 11 000€. (Ces travaux feront l'objet d'un marché négocié).

Adopté à l'unanimité

c) Election de 2 membres pour l'Association AFR :

Délibération reportée à la prochaine séance

4° Questions diverses :

Le Maire rappelle le don de 1500€ qui avait été donné à chacune des deux écoles par l'Association des Copains d'Abord lors de leur dissolution. Une sortie a eu lieu le mardi 11 janvier : le matin au cirque d'hiver et l'après midi à la cité des enfants.

Il signale que les bas côtés de la route Châton/Cocherel ont été repris par l'Entreprise METIVIER, ce qui la rend plus praticable. M MICHON signale que certains automobilistes roulent trop vite.

- **Mme JAVERI** Indique plusieurs points à régler sur la commune :

- gouttière (M FIGUS) qui retient des tuiles qui menacent de tomber sur la voie publique.

- de faire retirer le véhicule de M MARONNE, non assuré et garé sur la voie publique devant la venelle. Elle demande de lui adresser un courrier comme celui de M Daniel MAGU au sujet de sa gouttière. Le Maire répond « ***qu'il n'a jamais adressé de courrier à M MAGU mais qu'il lui a fait des recommandations verbales*** »

- de faire enlever les déchets (bouteilles, cannettes, plastiques etc..) qui se trouvent derrière le mur du cimetière.

- d'aménager le terre plein qui longe le mur du cimetière et de poser un grillage sur la partie ouverte du mur.

- signale que rue des Brûlis, une bouche d'égout dépasse de 10 à 11 cm certainement du au ravinement, et demande s'il serait possible de remédier à ce problème et signale également l'absence d'éclairage dans cette rue.

- elle s'interroge sur l'opportunité de la remise en état du chemin des Brûlis car les employés communaux y ont déjà travaillé 3 semaines alors que d'autres travaux sont à effectuer sur la commune ! M NOEL lui demande lesquels ?

- elle demande au Maire d'organiser plus souvent des réunions de travail ou de conseil municipal afin d'être tenue au courant des affaires communales. A cette question le Maire répond « **la mairie est ouverte tous les jours, les Adjointes comme les Conseillers peuvent se tenir informés sur la vie de la commune. Je suis joignable ou à disposition pour toutes les questions que les Conseillers désireraient débattre, je regrette qu'on me reproche que je sois seul à décider, et précise que pour la gestion d'une commune il faut parfois faire face et décider. Je ne peux pas à chaque fois convoquer les Conseillers mais je précise que toutes les décisions importantes sont soumises au Conseil. Il est du ressort de chaque Conseiller de se tenir informé, sans attendre une réunion de Conseil ou un appel téléphonique** ».

- **JM CAILLIER** regrette que les suggestions du Conseil concernant les ralentisseurs n'aient pas été prises en considération. Le Maire « **En mai 2010, il a appris que la parcelle E 196 appartenant aux conjoints DELAIRE serait mise en vente, afin d'assurer le financement de ce bien, (voir délibération du Conseil) je n'ai pas engagé certains travaux** ».

- **R RACCO** interroge le Maire au sujet du manque d'esthétique des candélabres de la place et propose l'installation sur la place de banc dont la commune dispose. Il demande également ou en est le citi-stade (*air de jeux : volley-basket-hand ball etc..*) pour les jeunes car ils n'ont pas grand-chose sur la commune ; les panneaux de baskets ont été retirés vont-ils être réinstallés ? Le Maire répond « **le budget n'est que prévisionnel en investissement et pour les mêmes raisons exposées à M CAILLIER, les travaux n'ont pas été engagés** ».

M DUGUÉ s'interroge sur les dates de la course pédestre de Vendrest ; deux dates sont prévues, le 10.04 et le 28.08 ? . A voir avec l'ACPO.

JJ SIMON signale que sur la route de Rademont à Châton, M Michel THURET cultive trop près de la route ce qui la rétrécit. Il indique que la coupe des lilas dans la cour de l'épicerie est un vrai « massacre », que les arbres à fleurs se taillent après fleurissement.